N° 365 — 15e Année — CINQ CENTIMES LE NUMÉRO — (9 Nivôse an 112) — Jeudi 31 Décembre 1903

L'ÉCHO DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Politique Quotidien

REDACTION : ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place de Trichon). TOURCOING, rue Verte, 55

Bureau administratif : Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS : Roubaix-Tourcoing : Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr. Nord et départements limitrophes : Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES, . . . 0 fr. 25 ; RÉCLAMES, . . . 0 fr. 50 ; FAITS DIVERS, . . . 1 fr. ; LOCALES, . . . 1 fr.

Les annonces seront reçues chez les journaux : à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 15.

TÉLÉPHONE

LA POLITIQUE

OPINIONS

UN BEAU DISCOURS

Le ministre des Affaires étrangères a donné une importance toute particulière aux déclarations qu'il a portées devant le Sénat, à l'occasion de la discussion du budget. Il a prononcé un grand discours de belle allure, empreint d'une émotion très vive et tel que le Sénat, après l'avoir à plusieurs reprises interrompu de ses applaudissements, a manifesté de la plus claire façon l'admiration et la sympathie qu'il en éprouvait. Dans cette séance inattendue, on peut dire que le Sénat a vibré puissamment aux paroles d'un ministre qui traduisait avec tant d'éloquence ses sentiments profonds.

Dans les premières phrases de son discours, M. Delcassé a rendu compte de la situation internationale sur les trois points du monde où des conflits graves menacent de surgir : en Macédoine, au Maroc, dans les mers du Japon. En Macédoine, l'accord austro-russe, dont rien ne saurait atténuer la puissance et la parfaite loyauté, travaille à réaliser le plan de réformes qui doit rendre la prospérité et la paix à ce malheureux pays. Cela est un fait. Il est permis d'en attendre les plus heureuses conséquences.

Pour le Maroc, notre ministre des affaires étrangères a prononcé des paroles dont l'opinion européenne tout entière apprécie l'importance. Nous sommes seuls à résoudre le problème que nous pose le voisinage d'une puissance musulmane indépendante aux frontières de notre Algérie. Personne ne nous conteste le droit de traiter à notre guise ce difficile sujet. Mais la France ne prétend pas à la souveraineté sur Tanger, ville neutre. Elle ne songe pas davantage à la guerre ni à la conquête. Mais nul ne contrecarrera l'effort qu'elle va tenter pour la pénétration pacifique d'une région célèbre par l'abondance de ses richesses de toute sorte.

Il n'appartient pas au Ministre des affaires étrangères de la République française de traiter, en sujet de conflit russo-japonais des renseignements abondants et des vues personnelles. Nul doute qu'il n'ait en ces matières son opinion faite depuis longtemps et qu'il n'envisage l'étendue des intérêts nationaux qu'une guerre en Extrême-Orient pourrait mettre en jeu. Mais un sentiment de réserve bien naturel le déterminerait à n'y faire qu'une allusion accompagnée de souhaits sincères pour le maintien de la paix.

Après ce bref exposé des questions actuelles, M. Delcassé a entrepris de montrer ce qu'avait été depuis six ans la politique de notre pays parmi les nations, et tout de suite le ton de son langage s'est élevé à la véritable éloquence. Car il a développé en un exposé magnifique l'histoire même de l'Europe dans le tiers du siècle qui s'est écoulé jusqu'à nous. Il faudrait inviter tous ceux qui s'intéressent aux grands sujets dont se composent les annales de l'Humanité, à relever les quelques pages où l'orateur a condensé les vérités si hautes, et de si capitales leçons. Une situation que nos aïeux ne pouvaient prévoir commande une politique que leur sagesse n'avait pas conçue. C'est de cette politique nouvelle que le ministre a entretenu le Sénat.

Les nations étrangères est grandi. Elles sont toutes majeures et fortes. Et de moins en moins, désormais, elles pourraient vivre isolées. Des systèmes d'alliances très serrées les départagent. Ces alliances n'excluent point tels accords et telles ententes accessoires propres à assurer la paix. Elles tendraient au contraire, à les favoriser, parce qu'elles placent chacune des puissances modernes, à l'égard de ses rivales, dans un état d'égalité propice au respect mutuel et à la justice parfaite.

Telle est la thèse du ministre des affaires étrangères.

Il lui suffit pour en démontrer l'évidence d'évoquer l'immense service que l'alliance franco-russe a rendu à la cause de la paix. Elle a fait s'évanouir ces menaces belliqueuses qui, chaque année, jusqu'en 1894, révélaient les peuples en sursaut. Elle nous a donné la liberté de réaliser, dans le monde, la politique qui convenait à notre instinct, à nos besoins et à notre idéal. Il nous est facile d'y demeurer fidèles lorsque nous en goûtons encore avec tant de force les incomparables bienfaits.

M. Delcassé a fait une brève allusion aux traités d'arbitrage dont la signature avec l'Angleterre d'abord, avec l'Italie depuis hier, révèlent surtout la cordialité des rapports qui nous lient à ces deux nations. Il aurait pu ajouter que nulle période n'a élevé, depuis trente-trois ans, la politique française à un plus haut degré d'éclat, de prestige et de grandeur que les six années au cours desquelles il présidait à nos relations extérieures. Les applaudissements du Sénat lui ont montré que la reconnaissance du pays lui est acquise et que son patriotique effort n'a pas été vain.

Gustave RIVET,
Sénateur de l'Isère.

(Reproduction interdite).

PROPOS D'UN SOLITAIRE

Moi, j'aime la Croix.

On ne s'embête pas à la lire, et on en a pour ses cinq centimes.

C'est un journal clérical, mais pas le moins du monde religieux, et qui vous prend à la blague les mystères et les sacrements, comme nous aurions quelque scrupule de le faire au Progrès *et à l'Avenir.*

Il y avait, l'autre jour, un petit aperçu de la veille de Noël d'un vicaire parisien, qui n'était pas d'une médiocre gaîté.

L'amusante figure que celle de cet abbé qui, du matin au soir, dans l'église, dans un confessionnal moisi, dans la sacristie, dans l'escalier, sur le calorifère, derrière la contrebasse, au milieu de la nef, dans son salon, que sais-je ? confesse, confesse encore, confesse toujours, expédie les bonnes, dépêche les gamins, et « fait leur petite affaire » aux vieux: messieurs sourds, avec le regret de ne pas « faire aussi sa petite affaire » à M. Combes !

Oh! ses ruses pour échapper aux pénitents opiniâtres! Oh! ses somnolences dans le confessionnal! et puis ces réveils de l'estomac, ces révoltes contre les pénitentes flandreuses, ces lotos devant une éclatante lumière dans les rangs des clients, ce désespoir comique devant un blocus imprévu, résultat de « la stratégie des chaises ! »

Il y a là une scène extraordinairement bouffonne qui, jouée par un bon comédien doublé d'un clown agile, ferait salle comble au Palais-Royal, à la Scala ou aux Folies-Bergère.

Et est vrai que la censure, qui ne veut pas qu'on joue ces Messieurs, mettrait peut-être son « hôta ! »

La Croix *est moins timorée: « La veille de Noël d'un vicaire parisien » ou « le Confesseur pris d'assaut » ne donne peut-être pas une haute idée du Sacrement de Pénitence et ne relèvera pas énormément le niveau toujours baissant du respect.*

Mais c'est un article assez fortichon, et si la clientèle le gobe, c'est tout de que demandait la Croix *pour rire en soutenant ce n'est pas nous, en tout cas, qui nous en plaindrons.*

La Commission Humbert

Paris, 29 décembre. — La commission chargée d'examiner les dossiers Humbert, a continué ses travaux. M. Dubuisson demande à la commission de décider comment elle entend continuer ses travaux.

MM. Denécheau, Rouanet et Fournier demandent à ce qu'elle se borne à rechercher les complicités politiques.

M. Perroche demande qu'on interroge dans une prochaine réunion, M. Labori et M. Dubiguet du Grand Rubi.

La commission adopte la motion de M. Perroche et décide de ne reprendre ses séances qu'à la rentrée de janvier.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Après le triomphe des rayons X, maintenant n'apparaissent à nos yeux dessillés les rayons N. Découverte récemment par M. Charpentier, ils émanent du système nerveux et sont transmissibles même à travers les corps solides.

Ils expliquent partiellement la plupart des phénomènes d'hypnotisme et de suggestion.

Voici, d'ailleurs, qui la découverte de M. Charpentier vient d'entrer dans le domaine pratique, hier, le professeur d'Arsonval soumettait à l'Académie des sciences un nouvel appareil imaginé par M. Charpentier et composé d'un simple disque de sulfure de calcium. Ce disque, placé dans une chambre obscure, varie d'éclat suivant la puissance des rayons N émanés des corps voisins.

On a ainsi constaté que le maximum d'intensité de ces rayons se trouvait localisé aux environs de la colonne vertébrale et des principaux centres nerveux.

Et peut-être d'ici peu, chacun connaîtra à quel point il est rayonnant ! Ce sera une indiscutable façon de briller ou ce moude...

***

On annonce que le Kronprinz est tellement épris de la science, mise Géraldine Farrar, actuellement en représentations à l'Opéra royal de Berlin, qu'il est prêt à lui sacrifier ses prérogatives et sa couronne, si elle voulait bien lui accorder sa main.

***

Un qui promet.

Avoir once ans, mesurer plus de deux mètres, peser cent trente kilogs, est-ce un rêve décrable ?

Quel qu'il en soit, c'est le cas d'un jeune Anglais, nommé Charlie Watts ; il est né en 1892, au village de Woodchurch, dans le comté de Kent.

Et les probabilités sont pour qu'il grandisse encore beaucoup, s'il continue de ce train. Mon qu'il ne soit pas Espagnol.

***

Un tailleur rencontre un débiteur qui espace considérablement les échéances :

— Vous me devez 500 francs, lui dit-il, vous m'en avez donné 200. Où la différence ?

— Eh ! voyez-vous, il y a des gens qui paient, il y en a d'autres qui ne paient pas ; voilà la différence.

***

Deux jeunes mariés sont arrêtés à la vitrine étincelante d'un bijoutier.

— Voyez donc là-bas, ma chérie, dit le mari, quels magnifiques pendants.

La jeune femme, l'interrompant, riposte vivement :

— Mes pendants ! mon ami, je suis tout vieillie !

Chronique Industrielle

La lutte du Lin et du Coton

La Commission parlementaire, nommée par la Chambre des Députés, va bientôt commencer l'enquête dont elle a été chargée. Nos industries textiles peuvent être divisées en trois groupes correspondant au travail de la laine, du coton et du lin. La section linière attirera tout spécialement l'attention des enquêteurs, car c'est elle qui, par les grèves incidentes qu'elle a déjà causées, a provoqué les investigations de nos élus. Le moment semble donc opportun pour examiner la situation.

La production linière. — Son évolution

Le lin a eu, dans notre région du Nord, une importance prédominante. Sans parler de l'antique renommée des toiles de Flandre, nous rappellerons qu'au début du siècle dernier, le travail du lin était absolument réservé aux populations agricoles. Récolté, rouï, teillé par le cultivateur, il était filé, puis tissé à la ferme ou dans les hameaux environnants. L'invention de la filature mécanique vint tout bouleverser. L'antique rouet disparut, les intentes linières s'endettèrent en deux tronçons : les intérêts agricoles et les intérêts industriels.

Les premiers furent rapidement sacrifiés au second et l'activité de cette industrie ne tarda pas à diminuer sensiblement. Sous l'influence de la concurrence du coton, les filateurs cherchèrent à diminuer leur coût de fabrication, à réaliser des économies sur la matière première. Les lins russes se substituèrent peu à peu aux lins nationaux, au grand préjudice de la culture française. Le régime de la prime à la culture demeura insuffisant et la question linière devint une question principalement industrielle.

Fortement protégée par les tarifs douaniers, la filature et le tissage linière purent résister aux aussauts qui leur étaient livrés, mais les industries intermédiaires du rouissage et du teillage abandonnèrent celles-ci, émigrèrent en Belgique. La fabrication du lin en France avait vécu !

Telle fut la première phase d'évolution de la production linière. Aujourd'hui, l'industrie linière a son tour est fortement menacée par sa terrible rivale l'industrie cotonnière.

Le nombre des broches linières s'élevait en 1902 à 448.425 dont 407.840 dans le seul département du Nord ; à la même époque celui des broches de coton a atteint 5.700.000, il est donc douze fois plus considérable que celui des broches linières. Sur dix mètres de fil qui entrent dans nos tissus, on peut estimer qu'il entre neuf mètres de coton pour un mètre de lin ! Les tissages cotonniers français contiennent quatre ou cinq fois plus d'étoffe que la fabrique de toile si cela sans compter la quantité de coton, qui s'ajoute actuellement dans les tissus de soie, de laine, dans les toiles dites métis.

Le phénomène est d'ailleurs général. En Angleterre, l'activité du coton est infiniment plus la noire ; l'industrie linière s'est comme chez nous concentrée de plus en plus et s'est refugiée en Irlande. Il en est de même en Allemagne à bas prix. L'Autriche, l'Allemagne, la Belgique ont vu également diminuer le nombre de leurs broches à lin.

Partout le coton triomphe. Il possède aujourd'hui en Europe 80 millions de broches et il oppose dans le monde entier 107 millions de broches aux trois millions de broches de l'industrie linière.

Causes de la prospérité cotonnière

Un phénomène général a toujours des causes identiques, il importe de rechercher celles de la prospérité du coton. M. Aftalion, professeur agrégé d'économie politique à l'Université de Lille, les a admirablement mises en lumière dans l'ouvrage qu'il vient de publier sur « la crise de l'industrie linière et la concurrence victorieuse de l'industrie cotonnière ». Nous n'avons vraiment pas analyser cette substantielle brochure dont toutes les pages méritent l'attention, mais les limites du simple article, nous ne le permettent pas. L'ouvrage si documenté du savant professeur, est en effet une œuvre de haute portée économique. Nous nous contenterons d'indiquer quelques-unes des impressions que nous a laissées sa lecture.

La cause déterminante de la prospérité cotonnière consiste dans la supériorité du coton sur le lin au point de vue du travail mécanique. Le coton est homogène, se prête facilement aux manipulations sans cassures fréquentes, le lin au contraire est rebelle à la production mécanique. Le travail du lin exige plus de force et par suite un outillage plus lourd, plus cher, un moteur plus puissant, un matériel plus encombrant, un local plus vaste ; les frais d'établissement par broche seront donc plus élevés. M. Aftalion estime que le prix de revient de la broche linière est environ quatre fois plus fort que celui de la broche de coton.

La productivité supérieure de la broche de lin peut elle en même temps compenser la différence du coût d'installation ? La force motrice plus grande peut elle être utilisée en ce sens ? Hélas. non ! car un accroissement trop grand de la vitesse, par suite de la consolution même du lin, multiplierait les ruptures et diminuerait le travail utile, aussi le rendement annuel moyen du lin comparé au coton est-il équivalent aux deux tiers environ de celui de la broche linière ! La compensation n'a donc pas lieu.

Passons à l'examen de la main-d'œuvre ; l'outillage linier exige beaucoup plus de travail humain que celui du coton. Les nécessités de la concurrence exercent par suite leur action sur le lin et le coton. Le salaire des ouvriers du lin, en moyenne, est inférieur à celui de l'industrie cotonnière. Le salaire des hommes est constant, il est de deux 1400 francs dans la filature de coton et de 1400 fr. dans la filature de lin ; celui des femmes est de 900 fr. dans la première industrie, de 700 dans la seconde.

Les hauts salaires dans la filature de lin sont réservés aux peigneurs à la main ou repasseurs ; ils varient de 4 fr. à 4 fr. 50. Les fileurs de coton gagnent aisément 5, 6 et 7 fr. par jour, ils ne sont cependant que des servants de machine alors que les peigneurs de lin sont de vrais ouvriers d'art.

Le coton, grâce à son aptitude à subir le travail mécanique, peut être travillé facilement, la vitesse du métier s'accélère, le nombre des broches surveillées augmente, le tarif de production baisse et cependant l'ouvrier payé à la tâche voit son salaire effectif augmenter. En Angleterre un bon ouvrier fileur peut en faire 7 fr. 50 par jour, aux Etats-Unis certains fileurs arrivent à des journées de 20 et même de 13 francs. Le surcaloire s'explique par la productivité plus grande de la fabrication du fil. Réduction métrique par ouvrier est sept fois plus considérable pour le coton que pour le lin. L'étude du tissage conduit à des constatations analogues, aussi le coût de production du tissu de coton est-il en dernière analyse de 50 0/0 inférieur à celui de la toile pure.

Les habitudes nouvelles viennent encore aggraver cette différence. Les grands magasins considérés en effet des tissus de coton, assurés d'une large consommation, comme des articles réclames, ont contribué en partie à faire des bénéfices. La toile de pure fils de lin, constitue au contraire une marchandise de luxe et subit par suite une nouvelle majoration de prix !

Tout semble donc conspirer contre les tissus de lin, certaines spécialités lui seront évidemment réservées, comme le dit M. Aftalion, si l'habileté des industriels organisés, les bas prix possibles du lin brut, ou à l'inverse la disette de coton en Europe, ne hausse pas à certaines années, à cause de récoltes stationnaires, de l'absorption ou de l'accaparement de la matière aux Etats-Unis, les fluctuations de la mode pourront en ralentir le déclin. Mais, il faut bien le constater, dans la lutte engagée entre le lin et le coton la victoire définitive paraît assurée à ce dernier.

Louis DUTROY.

L'actualité

LES ÉTRENNES

Comme dirait M. Joseph Prudhomme, l'usage des étrennes remonte à la plus haute antiquité ». Le mot suffit à en indiquer l'origine, puisqu'il vient de strenne, qualificatif que donnaient les Sabins du temps du roi Titius aux branches coupées dans le bois de la déesse Strenna.

Cétaient alors, — ô l'heureux temps — les seuls cadeaux du 1er Janvier, et chose curieuse, le costume voulait qu'ils fussent donnés par les pauvres aux riches, par les serviteurs aux maîtres, par les ouvriers aux patrons. Quand les Romains entaèrent par le moyen que nous avons hérité, l'usage des Sabines, ils adoptèrent la tradition, et pou à pou la compliquèrent.

D'abord, en effet, on joignit à la verveine d'autres emblèmes de paix tels que du miel blanc ou des rameaux d'olivier, puis du laurier et du myrtes, et plus tard, le gui coupé dans les chênes gaulois par la famille sacrée des Druides.

Tout cela n'était raineux pour personne et ne coûtait guère aux pauvres gens qu'une course matinale dans les bois. Mais à l'époque romaine, il y avait déjà des imbéciles soucieux d'éblouir leur entourage, et, il arriva que peu à peu, les riches non seulement rendirent en leurs amplitudes ce qu'ils avaient reçu, mais encore imaginèrent de s'offrir entre eux des présents.

Au début, ce furent des riens : amphores de vin, paniers de d tes, de figues ou de légumes, des gâteaux ou des fleurs. Puis on commença d'envelopper les fruits d'une feuille d'or ou bien on les vernissait de manière à faire de la rentrée, c'est-à dire le 11 ou le 12 janvier, afin de ne pas livrer le nom du candidat choisi aux polémiques pendant quinze jours.

Elle a enfin été d'avis que tous les candidats appartenant à la majorité devraient prendre l'engagement de se désister en faveur de celui qui obtiendrait le plus grand nombre de suffrages.

M. Henri Brisson, qui assistait à la réunion, déclare qu'il accepte la candidature et s'est engagé à s'incliner devant le choix de l'assemblée plénière, quel qu'il fût.

Le groupe socialiste parlementaire a pris une délibération par laquelle il déclare que, soucieux de marquer sa fidélité à la politique du Bloc, il se ralliera à toute candidature favorable à cette politique. Il a indiqué nominativement que la première ligne il placait M. Brisson en raison de son passé et de ses services.

Il a félicité ses représentants à la délégation d'avoir demandé que le scrutin pour l'élection présidentielle, fût un scrutin public.

Quant à la réunion plénière, le groupe y adhère ; mais il n'a pas émis d'avis quant à l'époque à laquelle elle devrait avoir lieu.

Le groupe radical socialiste a également décidé de confier à une réunion plénière de la majorité le soin de désigner le candidat. Il a donné mandat à ses délégués de poser le candidature de M. Henri Brisson, tout en prenant l'engagement d'observer la discipline et d'accepter un autre candidat s'il obtenait un plus grand nombre de voix.

L'union démocratique a également adhéré à l'idée d'une réunion plénière.

Elle est d'avis qu'elle ait lieu le 12 janvier, jour de la rentrée, en la fixant à deux heures et en reportant à quatre heures l'ouverture de la séance publique de la Chambre qui doit, on le sait, aux termes de son règlement, élire son président le jour même.

De la sorte, on obtiendrait une réunion plénière de la majorité qui comprendrait le maximum de membres présents.

Le groupe a décidé que la désignation de l'assemblée plénière devrait avoir lieu à la majorité absolue des voix.

Dès maintenant, les principales candidatures qui seront soumises à l'assemblée plénière de la majorité, sont celles de MM. Henri Brisson, Etienne, Sarrien et Doumer.

SÉANCE DU MATIN

Présidence de M. Guillain, vice-président.

La séance est ouverte à dix heures.

L'AMNISTIE

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi adoptée par la Chambre, puis, avec modification, par le Sénat, relative à l'amnistie pour faits de grèves et faits connexes.

L'article unique de cette loi est adopté sans discussion.

M. Gauthier de Clagny présente une disposition additionnelle tendant à appliquer ladite loi aux condamnés de la Haute-Loire.

De tout temps, les juridictions exceptionnelles ont été condamnées par les républicains et dont le moins des condamnés, Découdée et Marcel Hebert, ont été acquittés déjà pour le même fait par la cour d'assises. Il est temps de prouver que mesure de pacification et d'équité. (Très bien au centre et à droite).

Des appels sont adressés au gouvernement de toutes parts. M. Gérault-Richard, notamment s'est prononcé pour la clémence.

M. Gabriel Deville. — Son article est contre l'amnistie.

M. Gauthier de Clagny. — Si les membres de la majorité croient que la présence d'un pareil homme puisse mettre en péril le gouvernement, c'est donc qu'ils n'ont pas confiance dans la politique suivie depuis cinq ans. (Applaudissements à droite et au centre).

M. Cuny. — Vous n'amnistiez que ceux que se révoltent aujourd'hui.

M. Lamendin. — Ils se révoltent parce que vous ne leur donnez pas de pain.

M. Gauthier de Clagny. — Les socialistes paraissent avoir oublié qu'ils ont en bonne, à une certaine époque, de réclamer à l'amnistie ils ont oublié aussi qu'ils ont soutenu que mettre qu'ils appelaient assassin et qui avait lentement mille de leurs amis. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. Sigismond Lacroix. — Un de vos amis est pour l'amnistie.

M. Gauthier de Clagny. — *Le Petit Parisien* consacre lui-même une beaucoup de responsabilité sont d'avis de prendre cette mesure de pacification de la République. Le 8 décembre, au Sénat, M. Sévenpe lui-même a déclaré que s'il y avait un temps pour la justice, il y en avait un pour le pardon.

Sans l'intervention du gouvernement, l'article additionnel de M. Hulgem était voté. Il est donc certain que si l'amnistie était voté aujourd'hui par la Chambre, elle ne rencontrerait pas de protection au Sénat. Cette mesure amènerait la pacification.

M. Vallé, garde des sceaux. — L'initiative en matière d'amnistie politique appartient au gouvernement. Il a pris, dès son arrivée au pouvoir, devoir prendre cette initiative. Il estime que le retour des condamnés s'impose au gouvernement. Il repousse l'article additionnel. (Vives désaccords à gauche).

M. Millerand dit que les condamnés politiques sont justifiés par la raison d'Etat. Cette raison d'Etat exige-t-elle encore la continuation de l'exil ?

M. le Garde des Sceaux s'est borné à opposer la proposition une fin de non recevoir bien étoiée. N'a-t-il pas d'autres arguments à développer à la Chambre ?

La fortune politique est changeante ; il faut prévoir l'avenir et admettre que le pouvoir exécutif serait l'amnistie républicaine. (Applaudissements à droite et sur divers bancs).

M. Lamendin dit que, depuis un an, tout le monde est d'accord pour voter l'amnistie.

Il prie M. Gauthier de Clagny de retirer sa proposition afin de ne pas retarder le vote de la proposition de loi (Très bien, très bien à gauche).

M. Gauthier (de Clagny) regrette de ne pouvoir déférer à l'invitation qui lui est adressée par Lamendin.

La proposition qu'il a présentée n'aura pas pour effet de retarder le vote de la loi.

L'année dernière, il a retiré sa proposition de l'amnistie à cet vote à la Chambre, mais on a attendu en vain le vote du projet de loi. Il semble qu'on ait voulu faire une simple démonstration à la veille des élections législatives.

Depuis lors, il a eu des élections, des élections différentes, à Roubaix, à Paris.

M. Vallé dit qu'il n'y a pas de grève à Paris. Il y a eu des tentatives. Il y a eu des délits commis par des gens sans aveu, des vagabonds qui ont passé des vitres et volé des victuailles. Il y a quelque chose.

M. Sembat. — Comment la grève n'est-elle déclarée à la Bourse du travail.

M. Gauthier de Clagny. — Il faudrait voir à qui on nous. Il est sûr qu'un acte dont pas de responsabilité. Il a répété que l'adoption de cet amendement ferait cherchi antiréactionnaire. Il a dit que le Sénat pour le Sénat pour le jeter.

Je comprends que ceux qui sont contre la patrie, contre le drapeau, contre la République *nationale*, soient opposés à la rentrée en France de Découlède qui combattait énergiquement leur propagande antipatriotique. (Applaudissements à droite et au centre).

Mais le gouvernement ne peut approuver la proposition qui tendrait pour lui un prétexte supplémentaire dans cette campagne patriotique.

M. Sembat. — Je réponds à M. le garde des sceaux qu'il y a eu une grève à Paris, et que ces grévistes sont condamnés pour faits de grève et doivent bénéficier de l'amnistie.

La question de l'amnistie revienda, d'ailleurs, avec la proposition de M. Paul Constans. Mais les grévistes de Paris ne comprennent pas qu'eux-mêmes qu'on retardât la chance dont ont bénéficier leurs camarades du Nord (Très bien à gauche).

J'appelle ensuite son attention sur les Arabes qui, avec le chef Mokrani, sont actuellement à la Nouvelle-Calédonie.

M. Chastenet. — Je crois qu'il y aurait intérêt à rechercher les causes des mesures des décisions plus explicites. (Très bien).

La clôture de la discussion est prononcée.

LE VOTE

L'article additionnel de M. Gauthier de Clagny est repoussé par 345 voix contre 1 187.

L'ensemble de la proposition de loi sur l'amnistie est adopté.

Le monopole des inhumations

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi tendant à abroger les lois conférant aux fabriques des églises et aux consistoires le monopole des inhumations.

M. Rabier, rapporteur, défend longuement son projet.

M. Rabier. — En 1833, la Chambre votait l'abrogation du chef Mokrani, qui avait été accordant aux fabriques le monopole des inhumations. La Commission vous prie de voter sans changement le texte qui vous est soumis, et qui est celui de 1893.

M. Sadoul. — Je demande à la Chambre de remettre la discussion à demain ou à un autre jour. (Vives protestations à l'extrême gauche).

On veut enlever aux fabriques le monopole droit qui leur a été attribué jusqu'ici, et cela sans aucune compensation. Le service extérieur représente, dans certaines fabriques, des bénéfices réelles.

Les fabriques sont toutes d'autorité des matières. Il vest dépouiller aujourd'hui les fabriques et consistoires des seules ressources qui leur ont été laissées. On ne peut le faire, en tous cas, sans les indemniser.

La proposition soumise à la Chambre porte atteinte à la liberté du culte, contrairement aux déclarations à l'extrême-gauche. L'article 1 en dit : « Les fabriques et consistoires ». Mais c'est le monopole donné à la commune. Il ne faut pas que la commune exerce une fonction que doit rester la prérogative exclusive des fabriques, et M. Rabier cache les dangers que ces consistoires du droit que pourra exercer leur ancien monopole.

M. Rabier. — C'est le projet de la Chambre de 1893.

M. Grousseau. — C'est le projet de la Chambre républicaine actuel. (Rires).

Il est clair que le vote tous ceux qui ne pour la liberté rompre la loi actuelle dérivant l'exemple à n'importe quel injustice de faire bénéfice financier, tête-de-mêlée à ses amis.

M. Sembat. — La question du monopole des fabriques et consistoires des seules ressources qui leur ont été laissées. Le service extérieur est-il facultatif ou obligatoire ? Le service extérieur est-il facultatif ou obligatoire ?